



Conseil Municipal du 15 février 2023 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2023/14

Nombre de Conseillers :
en exercice : 24
présents : 14
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Carole BERGER-JACOB, Christian TETARD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Grégory BENOIT, Julia NOJAC,

Étaient régulièrement représentés :

Bernadette VOOGSGERD, par Laurence GUERNE
Philippe BARBIER, par André BOURDON
Steve IDJAKIREN, par Philippe BUIRON
Patrice GOSNET, par Nathalie JOLLY
Brice BRUNET, par Philippe AUDEBERT
Laurent FOHRER, par Patrice JACQUET
Eliane CHIDIACK, par Claudine THIRANOS

Étaient absents :

Bruno MELGIES, Jean DECROIX, Céline RICHARD,

Formant la majorité des membres en exercice.

Carole BERGER-JACOB a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-22 en date du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire, Monsieur le Maire Philippe AUDEBERT, pour prendre toutes décisions prévues à l'article 2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des décisions du Maire suivantes :

2022-40 : **de signer** un contrat avec la société GALLIMEDIA, située aux 3 Fontaines – Hall A-BL 1013 à Cergy Pontoise, pour l'hébergement du site internet incluant la maintenance technique préventive et évolutive, et l'accompagnement des utilisateurs pour un montant de 2 844 € HT soit 3 412, 80 € TTC.

2022-41 : **de signer** avec M. et Mme SABARLY l'avenant n°1 au bail pour le logement n° 4 de 104.72 m², situé au premier étage du bâtiment communal situé 7 rue Albert Marquet pour la période du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 15 janvier 2023.

2023-01 : **de signer** un contrat avec la société SOLEUS dont le siège social est situé « Le Parc de Miribel Jonage » - Allée du Fontanil – 69120 Vaulx-en-Velin pour contrôler les équipements sportifs et récréatifs situés sur la commune, pour un coût de 2 362 € HT, soit 2 834.4 € TTC.

2023-02 : **de signer** avec la société SANET dont le siège social est situé Z.A. d'Outreville – BP 9 – 60540 BORNEL, un contrat d'une durée d'un an avec renouvellement par reconduction expresse ne pouvant pas excéder trois renouvellements, pour l'entretien des bacs à graisses, le transfert et l'élimination des déchets résultant de cet entretien. Le montant HT de la dépense est estimé 3 480 €, soit 4 176 € TTC, celui-ci peut évoluer en fonction des déchets produits.

2023-03 : **de signer** le contrat d'entretien n° 247 avec la société HORELEC J DRAUX et Cie dont le siège social est situé 21 rue Lucien Sampaix – 92320 CHATILLON pour l'entretien des horloges de la Ville. Le montant forfaitaire annuel est fixé à 1 090,08 € H.T, soit 1 318,90 € T.T.C.

2022-04 : **De signer** avec la société IGIENAIR, dont le siège social est situé 2, rue des Communes - 78260 ACHERES, l'avenant n°1 au contrat pour la mise en propreté des circuits d'extraction de buées grasses à la cuisine centrale et Groupe Scolaire Calmette et Guérin pour un montant annuel de 2 213,54 € HT soit 2 656,25 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT